

# Le roi Tatus

## Conte sociologique sur le couple et le droit

Pierre Noreau

Volume 42, Number 4 (250), November 2000

Masculin/Féminin : quelle différence?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/32688ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Noreau, P. (2000). Le roi Tatus : conte sociologique sur le couple et le droit.  
*Liberté*, 42(4), 18–31.

## Le roi Tatus

### Conte sociologique sur le couple et le droit

Pierre Noreau<sup>1</sup>

À une époque dont on ne se souvient plus, dans un pays dont on n'a pas idée, vivait le roi Tatus. C'était un homme autoritaire qui savait le bien de son peuple et lui imposait la paix.

Il advint qu'à mi-temps de son règne, après avoir mesuré toute l'étendue de son pouvoir, l'idée lui vint de mettre de l'ordre dans les rapports entre les hommes et les femmes. De grands troubles, en effet, étaient nés de l'instabilité des relations entre les sexes. Il régnait un grand branle-bas dans les relations amoureuses et chaque famille avait à se plaindre d'un laissez-faire qu'on avait admis jusque-là. D'un côté, les femmes refusaient de plus en plus de porter leurs enfants à terme, alors que de l'autre, les hommes, ne se contentant plus de la permanence des unions, pigeaient à qui mieux mieux parmi toutes les femmes celles qu'ils préféraient pour un temps, menaçant même la stabilité de couples bien établis. Les femmes qui avaient déjà pris depuis leur jeunesse le parti d'un homme, séduites par tant d'intérêt et de plus en plus libres des responsabilités qui incombent généralement aux mères, cédaient devant ces emportements se redé-

---

<sup>1</sup> Sociologue, juriste et politologue, Pierre Noreau est chercheur au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal.

couvrant en se découvrant une beauté qu'elles avaient craint de perdre avec l'âge.

Le roi fit venir son sociologue pour mieux saisir les données de ce problème nouveau. Après avoir longuement évalué la situation, interrogé, sondé, analysé les conditions concrètes de la vie amoureuse, le sociologue en vint à une conclusion qui aurait dû frapper tout le monde par son évidence.

« La raison de ces difficultés est fort simple, dit-il, les amoureux se reconnaissent mutuellement de plus en plus tardivement dans le cours de leur vie. »

« Mais alors, dit le Roi, pourquoi en est-il ainsi, et en quoi cette situation explique-t-elle les désordres dont nous avons le malheur d'être témoins ? »

« La chose est pourtant simple, dit le sociologue, tout cela est le résultat de *la machine*... »

« De *la machine* ? »

« Eh oui ! De la machine à puiser l'eau. À l'époque encore récente où les terres étaient infertiles, la recherche et le transport de l'eau occupaient tout notre temps. Sinon les champs seraient rapidement devenus la proie du désert qui nous entoure et auquel nous avons arraché la plus grande part de nos terres cultivables. La société d'alors n'était qu'une longue chaîne de porteurs d'eau. Le jour succédait à la nuit et cet esclavage ne s'apaisait qu'au moment de la saison des pluies, laissant tout juste aux familles le temps de marier leurs filles et aux jeunes couples celui de jouir d'eux-mêmes. Or, depuis, la découverte de la machine à puiser... »

« Vous voulez dire, depuis la découverte de ce qui a fait la grandeur de mon règne », surenchérit le roi.

« Eh bien, heu... disons depuis la "fameuse découverte", les sujets de votre majesté ont tout loisir de choisir leur vie et tout s'est inversé : la saison des pluies a remplacé la saison sèche et on ne travaille plus à présent que quelques semaines par année : le temps de démonter et d'entretenir *la machine*... »

« Sacrebleu, c'est vrai ce que tu dis là, sociologue, mais en quoi cela explique-t-il la rupture des couples, la baisse de la nuptialité, le taux de natalité ? »

« Oh il s'agit de problèmes très liés. À l'époque où toute notre activité visait à distraire du désert quelques parcelles de terre de plus chaque année, la vie ne connaissait que quelques formes élémentaires. Les enfants de chaque famille étant dès le plus jeune âge mis à contribution et, voyant sa part de travail augmenter avec l'adolescence puis avec l'âge adulte, chacun cherchait à diminuer sa peine. Trouver un conjoint et fonder sa propre famille devenait pour les femmes la plus sûre façon d'échapper au travail exténuant imposé à chacun sans considération pour ses capacités physiques. Pour les hommes, la venue des enfants était l'assurance d'une vieillesse moins difficile, au fur et à mesure que les enfants devenaient plus vieux. Les enfants une fois partis, les hommes et les femmes acceptaient la mort comme la conséquence normale de leur incapacité à contribuer aux travaux d'irrigation autour desquels tournait notre destinée d'alors. La vie, l'amour et la mort trouvaient ainsi leur sens. »

« Et *la machine*, ne permet-elle pas de profiter immédiatement des agréments d'une vieillesse heureuse ? »

« C'est bien là le problème. Depuis l'invention de *la machine*, tout a basculé. Les jeunes gens ont aujourd'hui avantage à rester au domicile familial et à faire leur vie sans s'encombrer d'enfants. Pour éviter la tentation de fonder un couple ou une famille, ils baratinent tout simplement les femmes du voisinage, profitant à la fois des plaisirs de l'amour sans avoir à soutenir tous ces enfants qui sont devenus un fardeau plutôt qu'une richesse, maintenant qu'ils ne contribuent plus qu'aux dépenses du ménage. Tout cela évidemment ne fait pas l'affaire de quelques maris... »

« Et tout cela doit cesser, dit le roi, notre société sombre dans la concupiscence. »

« Dans la *concupiscence*, votre *Éminence*. »

« Taisez-vous, je sais quand même ce que je dis... Mais vous proposiez tout à l'heure que tous nos problèmes venaient de ce que les hommes et les femmes se reconnaissaient de plus en plus tard dans la vie... »

« Eh oui, la situation est donc, aujourd'hui, très différente de celle qu'on connaissait antérieurement alors que chacun avait avantage à fonder rapidement une famille et où les relations

personnelles se nouaient, comme par nécessité, beaucoup plus tôt au cours de la vie »

« Mais tout cela n'a rien à voir à l'affaire... »

« Au contraire, si on se place par rapport à nos conditions d'autrefois, la décision de reporter de plus en plus loin le choix d'un conjoint s'explique : elle devient l'expression de la liberté personnelle. La fin de nos esclavages antérieurs. La vie de couple a cessé d'être une question économique, qui concerne tout le monde, pour ne plus être que l'affaire des conjoints. Choisir de ne pas se choisir devient ainsi une forme sublime de l'existence. Le *summum* d'une vie choisie. Mais il y a bien davantage, car, comme vous l'avez constaté, une partie de nos problèmes vient de ce que les couples qui se constituent ne maintiennent plus leur union au-delà de quelques années, comme lassés de s'accompagner l'un l'autre. Or, il s'agit encore là de problèmes liés. Reculant toujours plus loin le moment de s'unir, les couples nouveaux sont formés d'individus de plus en plus âgés. »

« Eh, alors, c'est un évidence, non ? Le temps passe pour tout le monde. »

« Alors, alors, tous nos problèmes viennent pourtant de là. Avant l'invention de *la machine*, la formation de couples plus âgés garantissait la stabilité des unions. Les conjoints avaient eu le temps de se connaître et de s'apprécier. Or, aujourd'hui tout s'est inversé. »

« Mais parlez plus clairement, mon ami. »

« Oh, c'est fort simple. La vie offre aujourd'hui plus de loisir et bien des opportunités. Tout ce qui frustrait la vie autrefois, sans qu'on y puisse rien changer, est aujourd'hui considéré comme une vexation à laquelle on peut remédier. On vit moins bien l'imperfection d'une vie ordinaire et contingente. Les gens ont des goûts. Ceux-ci se développent au fur et à mesure que se déroule la vie. Avant ce temps, peu de choses nous distinguaient les uns des autres, ce qui limitait les motifs de dissension. Les couples connaissaient la paix en même temps qu'ils subissaient l'ignorance d'eux-mêmes. Or, aujourd'hui, le seul passage des années rend les gens de plus en plus distincts les uns des autres, de sorte qu'il est devenu difficile de rencontrer un conjoint avec lequel on se sente parfaitement en accord. On ne fait pas vie commune... on cohabite. C'est la liberté que l'autre nous accorde qui

nous le fait choisir. On sélectionne un conjoint *a contrario*. On en change donc plus facilement. On retarde les engagements définitifs et on cherche constamment chez l'autre la cause de nos incapacités et, chez d'autres encore, l'occasion de s'en sortir. »

« Et les couples formés au cours de leur jeunesse ? »

« Oh, en contrepartie, les couples formés plus tôt, disons après l'entrée dans la vie adulte, sont devenus plus stables du seul fait que, s'étant forgé une personnalité en présence de l'autre, les conjoints peuvent plus tard compter sur une certaine compatibilité d'humeurs et savent ce qu'ils doivent d'eux-mêmes à la vie du couple. »

« Et puis et puis, concluez, sociologue. »

« Il s'agit donc d'une simple relation de cause à effet. Plus la liberté s'étend, plus les individus repoussent le moment de former un couple stable et plus la réalité de ce couple même se distingue de leur vie personnelle. Aussi, devenant un fait étranger à leur propre personnalité, ce couple risque l'instabilité, chaque conjoint étant certain qu'il peut s'en passer en se passant de l'autre. »

« Je crois que nous courons à notre perte et qu'il faut intervenir. »

« C'est là un choix politique qui vous appartient, votre *Majesté*. Mais si je peux me permettre un conseil, ne tentez pas de contraindre vos sujets au-delà de ce qu'ils placent spontanément dans la sphère de leur propre intérêt... On ne tisse pas si facilement de nouveaux rapports sociaux. »

« Merci mon ami, merci. Qu'on convoque le Conseil. »

Le Conseil était une instance ancienne formée de représentants des institutions traditionnelles : le grand chancelier du royaume, le général des armées et le grand-prêtre, qui tous se présentèrent à l'heure prévue, surpris de l'empressement d'un monarque qui savait généralement se passer d'eux.

« Je vous ai convoqués, dit le roi, pour trouver une solution rapide au problème de l'instabilité des couples, qui constitue une menace à l'ordre public. Nos sociologues se sont penchés sur la question et ont proposé une solution : il faut interdire la formation des couples trop avancés en âge, qui menacent la paix du royaume. Les sociologues ont également été clairs sur un aspect : il faut faire la chose dans leur propre intérêt et il faut agir

par la contrainte, puisque tous nos problèmes viennent de qu'ils usent de trop de liberté. »

« Votre éminence, dit le juriste, il n'est que d'interdire l'amour après un certain âge. »

« Oui, évidemment, dit le roi... toutes les conditions y sont... mais peut-on trouver une solution plus adaptée, car la formation et la dissolution des couples semblent, toujours selon les sociologues, être devenues leur principale activité. Il faut donc les occuper à quelque chose... »

« S'agissant des hommes, dit le général en chef, je tiens la solution. Votre *Omniscience* n'est pas sans savoir que la nouvelle richesse de notre royaume a fait des jaloux dans les contrées voisines. Partout où on loue votre sagesse, on spéculer sur vos terres... La *machine* est devenue l'objet de beaucoup de convoitise et les escarmouches se succèdent le long des frontières nord. Or, comme notre sécurité tient à la domination que nous exerçons sur les pays voisins et dépend principalement d'une richesse qui nous rend indispensable, il est malaisé de partager celle-ci sans perdre du coup une partie de notre pouvoir et partant de notre sécurité. Il nous faut donc plutôt nous servir de cet avantage pour renforcer notre position militaire et étendre plus encore notre domination sur les contrées voisines, la meilleure défense étant encore l'attaque. Or nous ne pouvons y parvenir qu'en augmentant les effectifs militaires, c'est-à-dire en augmentant le nombre des hommes conscrits. C'est l'option que je privilégierais. »

« Bien sûr, je me rends à cet argument qui n'est pas incompatible, je crois, avec les conseils du sociologue et les avis des juristes. »

« De fait, votre *Intelligenceté*, dit le grand chancelier, le droit peut se saisir de tout. Il ne s'agit plus que d'ajouter une ligne au décret imposant le service militaire perpétuel à tous les hommes n'ayant pas fondé de ménage avant un certain âge. »

« Fort bien. Mais que faire des femmes ? »

« Je crois connaître la réponse à cette question, dit le grand prêtre. L'arrivée de la *machine* a eu des effets inattendus sur la pratique religieuse. Il s'agit d'un retournement de l'ordre naturel des choses. »

« Je vous vois venir avec vos arguments, dit le roi : *la machine* restera. D'ailleurs vous n'êtes pas sans savoir que toute personne surprise à comploter ou même à s'approcher de la machine risque la lapidation sur place et que son inventeur est tenu au secret, puisqu'il est le seul à en connaître le fonctionnement et les rouages. La sanction pour cette haute trahison est la mort.»

« Si vous voulez, si vous voulez, mais je propose un concordat. En effet, en démontrant la capacité créatrice des humains, la machine leur a tout à coup fait perdre le sens de leur destinée. L'idée que toute chose est possible est venue remplacer celle que tout venait de Dieu. Les femmes ont ainsi graduellement cessé d'enfanter, de venir aux offices et d'offrir les sacrifices rituels. Il n'y a presque plus de filles au temple. Nous devrions ainsi obliger toute fille restée sans mari après un certain âge à devenir fille du temple, de manière à rétablir les droits de la religion en même temps que l'ordre dans les mœurs sexuelles, car comme vous le savez, les filles du temple sont "accessibles" à tous sans discrimination mais sans droit sur aucun des hommes qui viennent au temple pour y profiter du repos du guerrier, joyeuse consolation des hommes de guerre de naguère. On évitera ainsi bien des perturbations dans la vie des ménages, car vous n'êtes pas sans savoir que c'est l'attrait mutuel d'hommes et de femmes issues de couples différents qui nous pose le plus de problèmes. Or, les filles du temple ne forment jamais de couple avec aucun homme. On rencontre alors toutes les conditions de la stabilité. »

« En effet, songea le roi, nous approchons d'une solution raisonnable... En interdisant la formation de couples au-delà d'un certain âge, nous favorisons les noces précoces et la stabilité des couples qui seraient tentés de mettre ultérieurement fin à leurs amours du fait de la perspective qui les attend, du temple ou de la vie militaire. En même temps, nous renforçons l'armée, nous rétablissons la religion et nous renforçons l'autorité du droit. (Décidément, se dit-il en lui-même, je suis entouré de génies.) Mais revenons à un problème plus pragmatique. Avant quel âge faut-il fixer l'obligation du mariage. »

« À 25 ans, dit le général en chef, c'est de toute façon l'âge limite du service militaire obligatoire. Il n'est qu'à changer "obligatoire" pour "perpétuel" ... »

« La tradition, poursuit le grand prêtre, veut qu'on ne puisse devenir fille du temple avant l'âge de 25 ans, en l'honneur de grande Sainte-Catherine, patronne des filles du temple... Dans la religion qui est la nôtre tous auront ainsi un accès égal aux filles du temple puisqu'elles seront suffisamment nombreuses pour cela »

« Tout est donc convenu, dit le Roi. Grand chancelier voyez à faire le nécessaire. L'ordre sera bientôt rétabli. »

La législation nouvelle sur les couples ne devait pas manquer d'avoir ses effets... Deux lunes après l'adoption de la Loi du couple obligatoire, la révolte des hommes étaient si sévère que les émeutes se succédaient plus vite, aux portes du palais, que le temps nécessaire à les réprimer. Les hommes furent cependant assez mal avisés de prendre ainsi la rue plutôt que le maquis. L'armée était en vertu de la *Loi sur la mobilisation* autorisée à considérer ces recrues récalcitrantes comme autant de déserteurs. La garde royale débordée, l'intervention de l'armée allait ainsi rapidement se justifier à un double titre, et la bonne ville du roi Tatus ne compta plus bientôt aucun homme de plus de 25 ans qui ne soit dûment marié.

Prenant le relais, les femmes célibataires entreprirent de se mobiliser en s'exposant du coup à une excommunication aux conséquences dramatiques, puisque, exclues des listes gouvernementales, elles ne pouvaient plus survivre qu'en raison de leur statut de pupille de l'Église. La faim les poussa ainsi graduellement des portes du château au parvis de la cathédrale, où elles furent accueillies sans ménagement par les autres filles du temple.

Le roi était conscient que ses décisions lui avaient valu quelques inimitiés mais savait aussi la lassitude de ses sujets et connaissait cette façon qu'ont la plupart d'entre eux de s'habituer à tout. L'absence des hommes partis à la défense du front nord devait durer un certain temps et la guerre allait changer bien des choses dans les habitudes de ces nouvelles recrues. Les femmes sauraient reconnaître les avantages d'une vie plus paisible, libérée des tourments de la passion. Les victoires de l'armée dont les effectifs avaient triplé en moins de six mois allaient rendre

confiance au royaume et chacun tirerait profit d'une nouvelle sécurité. Tous reconnaîtraient bien alors que l'intérêt collectif est le fondement des intérêts particuliers.

La pacification des contrées environnantes allait favoriser la réduction des activités militaires et forcer une reconsidération des habitudes de l'armée. On passa ainsi graduellement au régime dit des *permissions*. Les premiers à en profiter furent les éléments les plus dociles de la légion, puis les éléments les plus perturbateurs, dont on parvenait ainsi à se débarrasser pour deux ou trois jours. Retournant dans la capitale, le roi fut ravi de constater chez les soldats la reprise de l'activité religieuse. Il en conclut que les horreurs du front avaient suscité chez plusieurs une réflexion salutaire sur la brièveté de la vie et les nécessités de la vie spirituelle, mais dut peu à peu se rendre à l'évidence : le temple était moins fréquenté pour les oraisons que pour le commerce que les soldats y pouvaient entretenir avec les filles du temple.

Tout cela n'était pas en contradiction avec les résultats recherchés jusqu'à cette visite du grand-prêtre au château :

« Votre *Réminiscence*, le temple connaît de graves problèmes car depuis la pacification du front nord, les militaires viennent de plus en plus nombreux au temple. On n'a en fait jamais vu peuple si religieux. »

« Mais en quoi cela devrait-il nous ennuyer, mon cher grand-prêtre, n'était-ce pas là un de vos objectifs ? »

« Précisément, votre *Récriminance*, mais tout cela vient perturber les offices qui avaient retrouvé leur audience avec l'augmentation du nombre des filles du temple. »

« Mais depuis quand l'augmentation du nombre des fidèles est-elle devenu un problème pour la religion ? »

« Mais, votre *Souvenance*, le problème vient moins de la participation aux offices que de l'occupation continue des filles du temple qui n'y assistent plus depuis qu'elles doivent s'occuper du repos du guerrier ; et, davantage encore, de l'habitude qu'ont prise certaines filles du temple de ne se donner qu'à un seul de ces soldats et aux exigences de ces derniers de ne toujours fréquenter qu'une seule et même fille du temple. Or, c'est tout à fait

en contradiction avec notre coutume et avec la loi. Mais voilà, les uns et les autres réclament dorénavant la liberté de former des couples stables et voient maintenant comme une provocation de la part de votre *Inadvertance*, de chercher le plus possible à faire durer leur union, une expression de leur liberté d'aimer. Pis encore, ils bénéficient, une fois au temple, d'un droit d'asile dont ils usent pour se libérer des obligations de l'armée, de sorte que le temple est devenu une véritable auberge. »

« Des couples stables, de la liberté, de la désertion, mais tout cela est très embêtant, car tout cela constitue à la longue, une menace pour la sécurité de notre État. Il faut à tout prix faire cesser cela, sinon j'aurai bientôt la visite du Général des armées. »

« Il a franchi les portes du château en même temps que moi, votre *Souffrance*... Mais si c'était là notre seul problème... Vous n'ignorez pas que parallèlement à ces grands dérangements, les jeunes de moins de 25 ans se marient de plus en plus selon les rites sacrés, et affirment vouloir former un couple pour la vie. Or, c'est un grand problème. »

« Mais en quoi cela cause-t-il problème, voulez-vous me le dire ? Un grand-prêtre peut-il se plaindre d'un tel état de fait ? »

« Oh, le problème vient de ce que, craignant d'un côté le départ obligatoire pour l'armée et de l'autre la rentrée au temple, les jeunes ne se marient plus que pour éviter ces voies tracées d'avance par la loi et s'engagent à 24 ans et 11 mois avec le premier conjoint venu. Or, il s'agit de situations fondées sur la duplicité, susceptibles d'alimenter l'instabilité des couples ainsi formés, qui auront tôt fait de réclamer leur droit de se séparer. Tout cela devient même une forme de jeu, votre *Stupidité*, dont votre autorité pourrait souffrir. »

« Faisons appeler le grand chancelier, il me faut de nouvelles lois. »

Le grand chancelier en provenance de la cour de justice se présente à la cour du roi, accompagné du général des armées, et tente une solution.

« Mais, votre *Justimmanence*, souligna le grand chancelier, si le problème vient de ce que les jeunes veulent abusivement

fonder des couples stables et que les plus vieux entendent illégalement en former également, il me semble que la solution est toute simple, il faudrait simplement interdire aux jeunes de moins de 25 ans de se marier et d'interdire l'entrée du temple aux militaires. »

Cette proposition reçut l'appui de tous. Le roi parvenant par là à pacifier son peuple, le Général à limiter le démembrement de l'armée et le grand-prêtre à restituer l'intégrité de l'institution religieuse. Or, interprétée avec les législations établies, cette nouvelle loi interdisait tout bonnement la formation des couples.

D'autres problèmes suivirent pourtant lorsque des enfants naquirent d'unions maintenant illégitimes, puis lorsque les déserteurs furent plus nombreux que les effectifs de l'armée, puis lorsque s'autorisant de cette situation les couples formés de déserteurs et de filles du temple en vinrent à vivre à l'air libre après avoir épuisé les réserves du temple, lorsque les procès se succédèrent à un rythme que ne pouvait plus souffrir le grand chancelier, lorsque les sujets les plus jeunes du royaume entreprirent graduellement de fuir le pays pour d'autres royaumes plus accueillants pour leurs amours. Chaque fois une nouvelle loi venait interdire ou exiger quelque chose de manière à endiguer ces brèches qui s'ouvraient au fur et à mesure que les lois antérieures étaient transgressées. Puis, un jour le roi découvrit que son fils avait également déserté l'armée pour une fille du temple, le jour où sa propre fille invita son père à reconnaître une union que le Temple n'avait plus le droit de consacrer.

Tous ces désordres prirent fin abruptement un matin de septembre magnifique, comme le sont tous les matins du désert. Un vieux garde qu'on ne pouvait soupçonner d'appartenir à cette génération maudite d'insurgés, surgit (néanmoins) dans la chambre du roi.

« Votre *Grandapparence*, nous avons intercepté trop tard un séditieux qui venait de saboter la machine. Comme le prévoient la législation et vos ordres mêmes, il a été lapidé sur place. Le droit a donc été respecté. Sous le soleil éclatant, il cuit déjà. »

« Très bien soldat, vous avez accompli votre mission. Mais vous indiquez que la machine a néanmoins été sabotée. »

« C'est, votre *Étonnantissime*, que l'intrus était déjà parvenu à atteindre la machine et à la démolir complètement d'une simple poignée de sable... »

« Mais comment cela est-il possible ? Vous savez que seul l'inventeur de la machine peut approcher sa propre création et qu'elle est interdite d'accès à quiconque. Qu'on convoque l'inventeur et qu'il établisse immédiatement les plans d'une nouvelle machine, il en va de la sécurité et de l'avenir de ce qui reste du royaume. »

« Justement, votre *Majesté*, c'est lui qui, prétextant une réparation... »

« Comment ! Vous avez lapidé l'inventeur de la machine après qu'il a lui-même détruit son œuvre ? »

« C'est cela même, votre *Liquéfaction*. Tenez, nous avons retrouvé ce document sur lui. Vous savez qu'il n'allait plus très bien depuis que tous ses enfants avaient quitté le pays emportant dans leur souvenir ses secrets de fabrication et son art. »

C'était un papier quadrillé, jaune et froissé sur lequel il avait reproduit le dessin des anciennes installations qui permettaient, à cette époque déjà éloignée d'avant la machine, de puiser l'eau manuellement. On y trouvait inscrit en lettres bien nettes et comme définitives quelques mots simples :

« Voici, votre *Saintignorance*, le plan des équipements qui existaient avant l'avènement de la machine et des 660 lois et décrets qui suivirent concernant la vie des couples et les rapports entre les hommes et les femmes. Peut-être ce retour à l'essentiel est-il susceptible de ramener la paix dans le royaume : on ne décrète pas l'amour.

Votre tout dévoué machiniste  
Valentinlaflèche. »

## Épilogue

L'histoire du roi Tatus aurait pu connaître une tout autre conclusion. Chacun écrira la sienne. Celle que je propose ne rend compte que d'une partie seulement des dimensions en jeu dans le droit. Elle porte sur les limites de l'imputation, c'est-à-dire les

insuffisances du commandement et de la sanction, compris comme conditions de l'effectivité législative. C'est oublier la fonction symbolique du droit, l'expression, qu'il rend possible, d'une certaine conception des rapports sociaux... qui le dispute à d'autres.

La « morale » de cette histoire, c'est que, si le droit a toujours des effets, ce ne sont pas toujours ceux qu'on croit... Elle met cependant aussi en évidence la rupture souvent constatée entre les besoins à combler et les intentions du législateur. Ici, Tatus tente de régler un problème en intervenant sur ses symptômes plutôt que sur ses causes. Plus encore, il fonde sa législation sur des considérations qui s'éloignent de la réalité à laquelle il prétend s'attaquer. Le reste de l'histoire est fondé sur une fuite en avant visant à régler juridiquement des problèmes que le droit a lui-même contribué à susciter. Ce faisant, Tatus en vient à combattre, à court terme, des résultats qu'il cherchait à atteindre à plus long terme et qu'il a perdus de vue. Maboule, ce Tatus ? Il est plutôt le précurseur de multiples tentatives visant toutes la domestication des couples et, ce faisant, le contrôle d'une des formes premières de la solidarité humaine.

La gestion juridique du couple tombe constamment dans ces ornières. Jusqu'en 1965, le Code civil consacre l'incapacité de la femme mariée. On entendait par là affirmer que l'autorité paternelle, comme l'autorité divine, était indivisible. Cette construction juridique rendait si peu compte de la réalité économique des couples qu'il fallut inventer le *mandat domestique* pour éviter la paralysie dans laquelle cette situation mettait techniquement les conjoints. Jusqu'à l'établissement, en 1970, de la société d'acquêt comme régime légal, la femme mariée en communauté de biens pouvait, lorsqu'elle bénéficiait de revenus, verser ceux-ci dans ses *biens réservés*, de manière à ce que le conjoint soit toujours considéré comme le seul pourvoyeur, ce qui constituait la conséquence logique des principes longtemps affirmés de l'autorité paternelle et de l'incapacité de la femme mariée. Avant l'adoption d'une législation fédérale reconnaissant le droit au divorce, la séparation de corps – prévue par la législation provinciale – permettait d'obtenir en pièces détachées ce que le droit interdisait formellement par ailleurs. Une législation venait ainsi, dans les faits, en court-circuiter une autre. De même, la Loi sur le

divorce, mise en œuvre en 1968, visait autant à permettre le divorce qu'à établir la responsabilité morale d'un des conjoints pour l'échec du mariage et, dès lors, la part des conjoints dans le partage des biens et des responsabilités alimentaires. On entendait évidemment protéger ainsi l'intérêt des enfants du mariage, en déplaçant dans certains cas l'enjeu entourant la rupture et en imposant judiciairement aux conjoints des conditions dont l'effectivité était d'autant plus improbable qu'elles n'avaient pas fait l'objet du consentement de ceux à qui on les imposait. On fut par conséquent conduit à resserrer graduellement les conditions de contrôles dans le paiement des pensions alimentaires et l'encadrement de toutes les dimensions liées au partage des biens (résidence et patrimoine familial), plutôt que de se demander plus simplement à quoi les ex-conjoints tenaient réellement... C'est le couple qui fut ainsi mis en situation d'incapacité, le droit compensant d'un côté les conditions qu'il imposait de l'autre.

Intervenir sur la vie des couples entraîne les situations les plus explosives. Il y a encore quelques années, la Loi sur les prêts et bourses favorisait les étudiants dits indépendants et suscitait du coup la multiplication des *mariages-prêts-et-bourses*. Ailleurs, la Loi sur la sécurité du revenu ouvrant la porte à une réglementation des conditions d'attribution de l'Aide sociale, l'État fixa le droit aux prestations de la sécurité du revenu de telle façon qu'elles pénalisaient les couples et favorisait les familles monoparentales. Cette contrainte conduisait à toutes fins utiles les prestataires à la duplicité puisqu'il devenait techniquement plus avantageux pour les conjoints de vivre séparément que de se soutenir mutuellement en partageant leur logement et leurs dépenses. On aurait pu voir là la preuve d'une certaine initiative et un réflexe susceptible de favoriser l'atteinte des objectifs de la loi. Au contraire, soucieux de la faire respecter à la lettre, le Législateur établit une armée d'inspecteurs – les Boubou Macoutes – chargés d'inspecter les logements des bénéficiaires et de vérifier à l'improviste si les souliers de monsieur ne traînaient pas dans le placard de madame : cachez ce couple qu'on ne saurait voir...

Faut-il contraindre ou soutenir les couples ? On ne décrète pas l'amour !